

**La soutenance de la Thèse d’Exercice**

**pour les internes en Pharmacie Hospitalière**

**(1ère inscription en DES Pharmacie Hospitalière à partir de 2019/2020)**

A soutenir impérativement **avant la fin de la phase d’approfondissement** (3ème Année d’Internat)

**Arrêté du 4 octobre 2019**

Avec la mise en place de la R3C, la thèse d’exercice et le mémoire de DES sont soutenus séparément (phase d’approfondissement pour la thèse d’exercice et consolidation pour le mémoire de DES).

Lors de la phase de consolidation, les internes ont soutenu la thèse d’exercice. Ils sont alors inscrits à l’Ordre des pharmaciens et ont le titre de docteur junior.

La thèse et le mémoire de DES peuvent porter sur des sujets différents si l’interne le souhaite. Toutefois, nous proposons que les 2 travaux portent sur le même sujet et soient issus du même projet. La partie bibliographique est présentée pour la thèse d’exercice et la partie expérimentale pour le mémoire de DES. Le mémoire de DES doit pouvoir faire l’objet d’une publication (article en français ou en anglais, à destination de journaux scientifiques à comité de lecture ou de journaux professionnels). Nous encourageons fortement à ce que l’article soit au minimum prêt à être soumis au moment de la soutenance du mémoire de DES.

Les modalités de validation de la thèse et du DES sont résumées dans le tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Thèse d’exercice** | **Mémoire de DES** |
| Date de soutenance | Au cours de la phase d’approfondissement | Au cours de la phase de consolidation |
| Jury | - Au moins 4 membres dont 2 PU(PH)/MCU(PH)\* des disciplines pharmaceutiques, 1 pharmacien PH  - Président du jury : PU(PH) ou MCU(PH)-HDR des disciplines pharmaceutiques appartenant à l’université d’inscription de l’interne | - Au moins 4 membres dont 2 PU(PH)/MCU(PH) dont 1 HDR, 1 pharmacien PH  - Au moins deux membres du jury sont spécialistes du domaine concerné par le mémoire  - Président du jury : désigné parmi les membres du jury |
| Organisation de la soutenance | L’interne constitue son jury et détermine la date de soutenance. La soutenance est publique | Des jurys de spécialistes des domaines (Pharmacie clinique, DM-stérilisation, pharmacotechnie….) sont constitués par la coordination et siègent par sessions suivant un calendrier déterminé. Le directeur du mémoire est invité au jury de l’interne qu’il a dirigé. |

\* les 2 PU(PH)/MCU(PH) peuvent appartenir à la même université

**15 jours avant la soutenance : Remettre au Service Scolarité – D.E.S. (par envoi postal ou au Service Scolarité)**

**1/** Formulaire autorisation de soutenance Thèse d’Exercice DES Pharmacie signé du Coordonnateur du D.E.S. Pharmacie hospitalière et du Président de Jury

**2/** 2 exemplaires de la Thèse conformes au règlement intérieur des Thèses

3/ Formulaire d’enregistrement Bibiliothèque complété soigneusement

**Vous trouverez sur le site internet de la Faculté de Pharmacie les documents suivants à télécharger :**

**Modèle pages de couverture de la thèse**

**Formulaire Attestation de soutenance Thèse d’exercice pour les internes en Pharmacie hospitalière**

**Serment du Pharmacien**

**Guide de la thèse**

**Formulaire enregistrement Bibliothèque**

Attention, la soutenance de la Thèse doit se dérouler dans les locaux de l’UFR Pharmacie. La réservation de la salle des Thèses ou autre salle doit se faire au minimum 3 semaines avant la soutenance auprès du Service Scolarité.

Si pour des raisons justifiées, votre soutenance doit avoir lieu à l’extérieur de la Faculté avec l’accord de votre président de jury, merci de transmettre un courrier de demande de dérogation à l’attention du Doyen à l’adresse : [celine.cenarbieux@universite-paris-saclay.fr](mailto:celine.cenarbieux@universite-paris-saclay.fr)

**L’attestation de réussite au Diplôme d’Etat de Docteur en Pharmacie sera délivrée à l’interne en vue de son inscription au Conseil de l’Ordre 2 jours ouvrables après réception de l’attestation de soutenance et de la validation de la phase d’approfondissement.**